

Communiqué de presse

Paris, le 10 mars 2015

NOUVELLES DEMARCHES QUALITE POUR LES CLOISONS DEMONTABLES, AMOVIBLES ET MOBILES



Après la publication du nouveau NF DTU 35-1 cloisons démontables, le SNFA, organisation professionnelle représentative des concepteurs-fabricants et installateurs de cloisons, en partenariat avec l'association CERFF, le CEBTP et QUALIBAT, organise mardi 10 mars 2015, une conférence sur « Les démarches qualité pour les cloisons démontables, amovibles et mobiles ».

L'occasion pour le syndicat d'expliquer en quoi consiste l'évolution de ces règles de l'art, d'apporter une vue d'ensemble des démarches qualité existantes et d'annoncer le lancement du **LABEL cloison** qui garantira aux maîtres d'ouvrages la qualité des cloisons installées.

Le nouveau NF DTU 35-1 cloisons démontables

Publié début février il constitue les règles de l'art et traduit le savoir-faire de la profession.

Le NF DTU 35-1 spécifie les règles de définitions, de conception et d'installation, c'est à dire :

- la manière dont les cloisons doivent être constituées
- comment elles doivent s'adapter au bâtiment, reprenant ainsi les différences de planéité entre le sol et le plafond
- les nouvelles exigences pour les cloisons vitrées comme le dimensionnement et le type de vitrage utilisable selon l'emplacement de la cloison (séparation avec un espace de circulation ou entre deux bureaux)
- l'approche sismique (nouvelle réglementation et Eurocode8), élaboration de dispositions constructives

Les démarches qualité existantes : CERFF Cloisons et QUALIBAT 42

Le [CERFF Cloisons](#) est une démarche qualité permettant de démontrer que les systèmes de cloisons répondent aux exigences du NF DTU 35-1 pour les cloisons démontables et amovibles ou aux règles professionnelles pour les cloisons mobiles. Les cloisons sont évaluées par le CEBTP au travers d'un certain nombre d'essais.

Pour les entreprises qui fabriquent et installent ces cloisons ou qui les achètent et les installent, plusieurs qualifications [QUALIBAT](#) existent pour valider la compétence techniques des entreprises.

- Fabrication et pose : qualification QUALIBAT 4212 – 4222 – 4232, selon le type de cloison
- Fourniture et pose : qualification QUALIBAT 4211 – 4221 – 4231, selon le type de cloison

Les systèmes de cloisons utilisés par les entreprises QUALIBAT doivent bénéficier du CERFF Cloisons.

Lancement du LABEL cloison



Créé par le [SNFA](#) pour ses adhérents, **LABEL cloison** est une démarche qualité pour les entreprises de cloisons démontables et mobiles installées.

Il permet de démontrer que le produit fabriqué puis installé respecte les exigences du NF DTU 35.1 ou les règles professionnelles. Le référentiel LABEL cloison associe :

- des systèmes de cloisons de qualité (CERFF Cloisons)
- une installation dans les règles de l'art (QUALIBAT)
- un plan d'assurance qualité audité qui assure la constance des performances déclarées
- un engagement de service (maintenance et réaménagement)



La conformité au référentiel et les audits sont réalisés par **SOCOTEC** en tant qu'auditeur tierce partie.

En savoir plus : www.snfa.fr / www.fenetrealu.com

Contact presse :

Laetitia Guého / SNFA

01 40 55 11 83

lg@snfa.fr



CLOISONS DÉMONTABLES CLOISONS AMOVIBLES

CLOISONS MOBILES

Démarche qualité
Produit installé



Démarche qualité
Entreprises



FOURNITURE
ET POSE

Qualification 4211
cloisons démontables

Qualification 4221
cloisons amovibles



FABRICATION
ET POSE

Qualification 4212
cloisons démontables

Qualification 4222
cloisons amovibles



FOURNITURE
ET POSE

Qualification 4231
cloisons mobiles



FABRICATION
ET POSE

Qualification 4232
cloisons mobiles

Démarche qualité
Système



Référentiel

NF DTU 35.1
cloisons démontables

Règles professionnelles
cloisons mobiles